Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261102-S05-BC-163-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Mise en ligne le 05/11/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 163/2026
SÉANCE N°05 DU 02 NOVEMBRE 2026

PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTER-FILIÈRE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2026 – PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION SANTÉ SOCIAL DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 27 octobre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray, Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 33), vice-présidents ; Olivier Barré, Céline Loiseau, Antoine Caplan (à partir de 17 h 42), Geneviève Pham Sigmann, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel (jusqu'à 18 h 11), Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 33), Éric Paris et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés
Jean-René Ladurée, Vice-Président.

Étaient représentés
Marie Er-Rafiqi a donné pouvoir à Ingrid Walkowiak, Nathalie Forêt-Vettier a donné pouvoir à Sébastien Destais, Patrice Morin a donné pouvoir à Éric Paris (à partir de 17 h 33).

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 4 novembre 2026.

N° 163/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 NOVEMBRE 2026

PARTICIPATION À LA JOURNÉE INTER-FILIÈRE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2026 – POLE RÉGIONAL DE FORMATION SANTÉ SOCIAL DE LAVAL

Rapporteur : Christine Nadau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 108 / 2026 du conseil communautaire du 05 octobre 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que le projet d'organisation d'une journée inter filière des formations sanitaires et sociales présenté par le pôle régional de formation dans un objectif de relancer la dynamique de partage des compétences et d'échange entre les apprenants et les professionnels des parcours de soin et de santé, répond aux objectifs du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation,

Après avis de la commission développement économique, emploi, enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention de partenariat établie entre Laval Agglomération et le GIP du pôle Régional de formation Santé/Social de Laval dans le cadre de l'organisation de la journée Inter-filières des formations sanitaires et sociales 2026 sont approuvés.

Article 2
La participation financière de Laval Agglomération, d'un montant de 1 500€ pour l'organisation le 29 avril 2026 de la journée inter-filières des formations sanitaires et sociales présenté par le pôle régional de formation pour un budget global d'environ 9 500€, est inscrite au Budget Primitif 2026 au titre de la ligne de crédit initiatives et vie étudiante.

Article 3
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5
Il en sera rendu compte en séance du bureau communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Florian Bercault